

CCSEHDAA - Comité consultatif des services aux élèves ayant des besoins particuliers

Rencontre du CCSEHDAA 2020-2021 du CSSDM

Jeudi 28 janvier, 19 h à 21 h 40

Rencontre visioconférence, Zoom

Présents	Bergeron, Sébastien Bond, Catherine Chandonnet Dominique Coulibaly, Kiléka Delaroche, Dominique Denis, Amélie Desjardins, Sophie Doiron, Lucille (départ 19 h 25) Grenier, Michèle Groulx, Karine Hamel, Virginie Laforest, Benoit	Leduc, Sylvie (prise de notes) Léveillé, Claudine Liotard, Brigitte Ouellet Anie Robinson, Mélanie Roby, Geneviève Saumur, Dominique Sévigny, Martin
Absents :	Plourde, Valérie Ledoux, Richard	

N°	Point à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Décision, constat, suivis
1	<p>Mot de bienvenue et tour de table</p> <p>M. Laforest se présente et souhaite la bienvenue à tous. Il démarre la rencontre en expliquant que le comité est composé de plusieurs représentants, dont des parents avec des enfants à besoins particuliers (codes de difficultés).</p> <p>Mme Alberto ayant démissionné, M. Laforest prend le relais pour l'animation du début de la rencontre afin de faciliter les choses. Il offre de conduire la rencontre si le (la) nouveau (elle) président (e) que l'on nommera ne se sent pas complètement à l'aise pour cette première fois.</p> <p>Mme Doiron prend quelques secondes pour saluer tout le monde et annonce qu'elle devra quitter puisqu'elle a une autre rencontre. Elle annonce que le congrès de l'Institut des troubles d'apprentissage se déroulera du 24 au 26 mars 2021. L'information suivra.</p> <p>Un tour de table est fait afin que chacun s'identifie brièvement.</p> <p>M. Laforest commente que ce comité est consultatif et non décisionnel. Dû à la pandémie et à la restructuration de la CSDM, maintenant CSSDM, le comité a pris un peu de retard avant de pouvoir se réorganiser. M. Laforest explique que des sujets seront traités tout au long de l'année mais que normalement, lorsque les rencontres se font en présentiel, un réseautage s'installe également entre les membres.</p> <p>Mme Liotard demande où se situe le pouvoir par rapport aux élèves handicapés et M. Laforest répond que le CA détient le pouvoir</p> <p>Mme Liotard dit également qu'il ne semble pas y avoir de représentation spécifique de parents d'élèves handicapés au CA. Cinq parents du comité de parents ont été désignés (dont Mme Coulibaly). Cette dernière dit que bien qu'elle ne soit pas nommée comme représentante des élèves HDAA en tant que tel, elle veillera à leurs intérêts.</p> <p>Il est suggéré de proposer au comité de parents, lors du processus de nomination de l'année 21-21, qu'une personne représente les EHDA. Les membres croient que les élèves en difficulté souffrent d'une perte de représentativité depuis l'adoption de la loi 40.</p>			

2	<p>Adoption de l'ordre du jour Ajout de trois sujets de discussion au point 10 (questions diverses) :</p> <ul style="list-style-type: none"> A. Demande d'appui des revendications enseignantes (M. Bergeron) B. Réaffectation des orthopédagogues et amputation de services (M. Bergeron) C. Mise à jour de la page web du CCSEHDAA (Mme Liotard) <p>L'ordre du jour est accepté.</p>	<p>L'ordre du jour est adopté avec ajouts. Proposé par Mme Bond et secondé par Mme Delaroche.</p>	<p>CCSEHDAA_OdJ_2021-01-28</p>	
3	<p>Adoption des procès-verbaux du 27 février 2020 et du 1^{er} juin 2020</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le procès-verbal du 27 février 2020 est accepté avec trois corrections. <p>Au point 4. Consultation sur la révision des critères de répartition des ressources à la CSDM, il ressort que les membres ont encore plusieurs préoccupations et questions. M. Bergeron présume qu'il faudrait revenir sur le sujet et inviter à nouveau quelqu'un du SRF à une rencontre du comité. Les membres aimeraient qu'on leur présente l'ensemble des ressources disponibles pour les EHDAA. Ils aimeraient comprendre la répartition des ressources et l'ensemble de la démarche. M. Laforest verra s'il peut y avoir une autre présentation, avec un langage plus vulgarisé.</p> <p>Concernant les ressources octroyées par le gouvernement et bien que le comité consultatif des services aux élèves ayant des besoins particuliers en soit à sa première rencontre cette année, M. Laforest assure les membres qu'étant lui-même membre partie intégrante du comité de répartition des ressources du CSSDM, les ressources octroyées au service des EHDAA a été bien géré.</p>	<p>Le procès-verbal du 27 février 2020 est adopté avec modifications. Proposé par Mme Delaroche et secondé par Mme Roby.</p>	<p>Procès-verbaux du 27 février 2020 et du 1^{er} juin 2020</p>	<p>(M. Laforest) Contacter le SRF pour une nouvelle présentation.</p> <p>(M. Laforest) Vérifier le montant du budget alloué pour 20-21.</p>

	<p>Au point 7. Régie interne du CCSEHDAA - 7.1 Ventilation des dépenses 2019-2020</p> <p>Les membres se demandent si le montant indiqué est exact (13 500 \$ - 15 000 \$). M. Laforest fera les vérifications nécessaires. M. Laforest propose de présenter aux membres, lors d'une prochaine réunion du CCSEHDAA, le montant du budget qui est disponible pour l'année 2020-2021.</p> <p>Également au point 7. Régie interne du CCSEHDAA - 7.2 Remboursement des frais de formation des membres</p> <p>Il faudra indiquer Mme Amélie Denis aux deux endroits où ce nom est mentionné.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le procès-verbal du 1er juin 2020 est accepté avec deux modifications. <p>Il faudra indiquer que Mme Delaroche était présente (et non absente).</p> <p>Au point 4. Présentation du déploiement des services à l'élève depuis le 18 mars 2020, il faudra reformuler le paragraphe sur les Services de garde d'urgence ainsi :</p> <p>Service de garde d'urgence : Déploiement des équipes de TES et de PEH pour soutenir les préposés pour les élèves à besoins particuliers.</p>	<p>Le procès-verbal du 1^{er} juin 2020 est adopté avec modifications.</p> <p>Proposé par M. Bergeron et secondé par Mme Roby.</p>		
4	<p>Rôle et responsabilité du comité</p> <p>M. Laforest donne une brève explication des rôles et responsabilités cités dans le document de régie interne afin de s'assurer de la bonne compréhension de tous.</p>			<p>(M. Laforest)</p> <p>Mise à jour du document de Régie interne.</p>

	<p>M. Laforest assure les membres qu'ils recevront le support technique et administratif dont ils auront besoin pour l'organisation des rencontres.</p> <p>Concernant les sous-comités, M. Laforest dit attendre des précisions du service du secrétariat général quant à ce que la loi demande comme représentativité.</p>			
5	<p>Élections</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présidence : Mme Bond propose Mme Coulibaly comme présidente. Mme Coulibaly accepte. Elle se présente brièvement. Mme Gagnier et Mme Hamel appuient la nomination. Mme Coulibaly est donc élue par acclamation. • Vice-présidence : Mme Coulibaly propose Mme Saumur, Mme Bond et Mme Gagnier. Mme Chandonnet se propose elle-même. Mme Saumur accepte la proposition de Mme Coulibaly, Mme Bond et Mme Gagnier déclinent la proposition. Mme Chandonnet se retire pour laisser le poste à Mme Saumur. M. Laforest commente que Mme Chandonnet pourrait être substitut, si le besoin s'en fait sentir. M. Bergeron propose Mme Saumur et Mme Bond appuie la nomination. Mme Saumur est donc élue à l'unanimité. Mme Coulibaly prend la place de M. Laforest pour la suite de l'animation de la rencontre. • Délégué(e) aux différents comités : ce sujet est remis aux prochaines rencontres. Ce sont des comités qui se réunissent 2 fois par année. 	<p>Mme Coulibaly est élue par acclamation comme présidente du CCSEHDAA.</p> <p>Mme Saumur est élue à l'unanimité comme vice-présidente du CCSEHDAA.</p>		<p>(M. Laforest) Vérifier la représentativité des parents d'élèves HDAA au comité de transport.</p> <p>(M. Laforest)</p>

	<ul style="list-style-type: none"> Mme Coulibaly s'interroge quant au comité transport. Elle demande à M. Laforest de vérifier s'il est exact qu'il n'y aurait pas de représentant EHDAА au sein de ce comité. 			Préciser les comités à nommer au sein du CCSEHDAA.
6	<p>Remplacement de madame Céline Chatenoud, professeur, UQAM, Département d'éducation et formation spécialisées</p> <p>M. Laforest commente que Mme Chatenoud est à l'extérieur du pays et ne pourra participer aux rencontres. Il demande aux membres du comité s'ils sont intéressés à continuer avec un représentant de l'UQAM comme membre de la communauté. Sinon, d'autres organismes communautaires pourraient être approchés et démontrer leur intérêt. Des organismes, comme la fondation du docteur Julien, ont auparavant participé à ce comité.</p> <p>Des membres croient qu'il est avantageux d'avoir un membre provenant de l'UQAM, ou de toutes autres universités, car ce sont des professionnels à la fine pointe de l'éducation.</p> <p>Il est proposé aux membres de faire parvenir leurs propositions d'organismes communautaires à l'adresse courriel du CCSEHDAA. Des démarches seront ensuite réalisées afin de voir si les organismes ont un intérêt à participer au comité.</p>			(Membres du CCSEHDAA) Faire parvenir propositions d'organismes communautaires via l'adresse courriel du CCSEHDAA.
7	<p>Présentation du continuum langage au primaire</p> <p>M. Laforest présente aux membres le document de révision du continuum de service langage primaire, fruit d'un long travail. La partie patronale et l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal sont en accord sur huit des dix recommandations. M. Laforest voit avec les membres les détails et la mise en œuvre de cette révision, qui devrait commencer dès septembre 2021 et s'étendre sur deux ans. M. Laforest partage avec les</p>			(Mme Desjardins) Envoyer la présentation aux membres du CCSEHDAA.

	<p>membres un portrait de la clientèle (datée d'octobre 2020), qui totalise environ 1000 élèves. M. Laforest commente qu'une entente a été conclue entre le CSSDM et l'École d'orthophonie et d'audiologie de l'Université de Montréal (faculté de médecine). Ce partenariat permettra d'accueillir, au CSSDM, un grand nombre de stagiaires en orthophonie et également des chercheurs.</p>			
8	<p>Perfectionnement et frais de gardiennage</p> <p>Un budget est prévu pour des frais de gardiennage. Un budget est également prévu pour des frais de perfectionnement. Des preuves de dépense (factures ou autres) seront demandées afin d'effectuer un remboursement. Une procédure sera présentée aux parents lors d'une prochaine rencontre.</p>			<p>(M. Laforest)</p> <p>Présenter la procédure à suivre lors d'une prochaine rencontre.</p>
9	<p>Planification du calendrier des rencontres pour l'année scolaire 2020-2021</p> <p>Les rencontres auront lieu mensuellement. Un Doodle sera envoyé à tous les membres afin de choisir la date de la prochaine rencontre. Jusqu'à nouvel ordre, les rencontres se feront sur la plateforme Zoom. Il est demandé d'éviter des rencontres se tenant la dernière semaine du mois puisque le comité de parents (entre autres) a déjà planifié ses rencontres la dernière semaine de chaque mois.</p>			<p>(Mme Desjardins)</p> <p>Envoyer un Doodle aux membres afin de choisir la date de la rencontre de février 2021.</p>
10	<p>Questions diverses</p> <p>M. Bergeron demande un appui officiel du comité concernant les revendications des enseignantes et des enseignants. Ces revendications sont principalement</p> <ul style="list-style-type: none"> • La reconnaissance de l'apport des enseignantes et enseignants à la société québécoise en bonifiant leur condition économique et en améliorant la conciliation famille-travail-vie personnelle. (exemple : un salaire compétitif par rapport à la moyenne canadienne) 			<p>(M. Bergeron)</p> <p>Faire parvenir les revendications des enseignantes et des enseignants.</p>

	<ul style="list-style-type: none">• Une composition de classe respectueuse des enseignantes et enseignants ainsi que de leurs élèves à risque, élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et élèves ayant des besoins particuliers. (Bonifier les sommes pour les plans d'intervention) <p>Cet appui pourrait prendre la forme d'une résolution. Ce sujet pourra être vu à nouveau à la rencontre de février. Quelques membres se trouvant en conflit d'intérêts indiquent qu'ils ne pourront pas se joindre aux autres s'ils décidaient d'appuyer officiellement les revendications enseignantes.</p> <p>M. Bergeron informe les membres de la situation de la réaffectation des orthopédagogues et des amputations de services qui ont lieu en ce moment au sein du CSSDM. L'APPM croit qu'il y aurait d'autres alternatives qui pourraient être contemplées. Ces réaffectations se font au détriment des élèves HDAA.</p> <p>Mme Coulibaly demande de connaître le nombre d'orthopédagogues actuellement réaffectés en classe.</p> <p>Il serait intéressant de connaître les écoles où sont réaffectés les orthopédagogues puisqu'on suspecte que les milieux défavorisés sont plus durement touchés.</p> <p>Mme Liotard demande une mise à jour de la page web du CCSEHDAA (sur le site du CSSDM). Elle demande également que les publications disponibles soient répertoriées et qu'elles soient disponibles sur le site.</p> <p>M. Laforest dit que ce sera fait.</p>			<p>(M. Laforest)</p> <p>-Mise à jour de la page web du CCSEHDAA sur le site du CSSDM.</p> <p>-Répertoire de la documentation</p>
--	---	--	--	--

				disponible à mettre sur le site.
11	Fermeture de la séance : La séance est levée à 21 h 38.			

Prise de notes : Sylvie Leduc, adj. admin. CESA, janvier 2021